

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE

PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR l'ENVIRONNEMENT

Luminus s.a., Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc de 10 éoliennes, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire des communes de Floreffe et Fosse-la-Ville, situé entre les villages de Aisemont et Sovimont. Ces éoliennes remplaceraient les 10 éoliennes existantes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée le

Mardi 19 novembre 2024 à 19h00 Centre Culturel de l'Entité Fossoise Rue Donat Masson 22 5070 Fosses-La-Ville

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion via le lien :

https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-eneolien-terrestre/nos-projets/

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- $2\,^\circ$ de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64, §1, et D.65, §§2 et 3 :
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège Communal de Fosses-la-Ville, Rue Donat Masson 22 à 5070 Fosses-la-Ville (avec une copie à Luminus, Christophe Heijmans, rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Luminus, Christophe Heijmans, Rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing ou par email : christophe.heijmans@luminus.be